

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ambicat LE4472

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matières primaires dans l'industrie plastique

Restrictions d'emploi recommandées : A n'utiliser que conformément à nos recommandations.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Borealis AG  
Wagramer Strasse 17-19, 1220 Vienne, Autriche  
Téléphone: +43 1 22400 0

Adresse électronique : [sds@borealisgroup.com](mailto:sds@borealisgroup.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (NCEC Carechem 24)  
145 Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h), +41 44 251 5151 (l'étranger)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Ambicat est une marque de Borealis group.

Borealis AG | Wagramer Strasse 17-19 | 1220 Vienna | Austria  
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333  
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website [www.borealisgroup.com](http://www.borealisgroup.com)

## Ambicat LE4472

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

Mentions de danger	: H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
Conseils de prudence	: <b>Prévention:</b> P201 P202 P280	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	: <b>Intervention:</b> P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	: <b>Stockage:</b> P405	Garder sous clef.
	: <b>Élimination:</b> P501	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène

### 2.3 Autres dangers

Au cours de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base : du méthanol (Flam. Liq. 2; H225, Acute Tox. 3; H301, Acute Tox. 3; H311, Acute Tox. 3; H331, STOT SE 1; H370) est libéré.

En contact avec l'eau ou l'humidité méthanol sera relâché.

Le produit brûle mais n'est pas classé comme inflammable.

La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion.

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Le produit est un polymère de polyéthylène réticulaire avec silane.  
Il contient du noir de carbone.

### Composants

---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 4; H413	>= 3 - < 10
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	85536-14-7 287-494-3 01-2119490234-40	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
Demander immédiatement conseil à un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact de produit fondu avec la peau, refroidir avec beaucoup d'eau. NE PAS retirer le produit solidifié car le retrait pourrait entraîner de graves lésions de la peau.

Appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
Demander immédiatement conseil à un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire.  
L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.

Les symptômes d'empoisonnement (méthanol):  
Étourdissement  
Vertiges  
Nausée  
Douleur abdominale  
Troubles respiratoires

Les symptômes d'empoisonnement, exposition prolongée  
(méthanol):  
Cécité

Risques : Susceptible de nuire au fœtus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse et dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le composé principal dans la fumée est le monoxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit se répande dans l'environnement et les égouts

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ambicat LE4472

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer le produit.

Tout déversement de matière accidentel doit être immédiatement nettoyé afin de prévenir le risque de glissade.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Une extraction locale peut être nécessaire.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : La poussière provenant du produit peut présenter un risque d'explosion de poussières si elle est dispersée dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Tous les équipements doivent être mis à la terre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Autres données : Conserver dans un endroit sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matières premières pour les applications de fils et de câbles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm 260 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	800 ppm 1.040 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	170 mg/kg bw/j
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	12 mg/m3
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Travailleurs	Oral(e)	Exposition à long terme	0,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 hre			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ambicat LE4472

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

	Travailleurs	Dermale	Exposition à long terme	4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 hre			
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	0,35 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Installation de traitement des eaux résiduaires	150,9 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.  
Une extraction locale peut être nécessaire.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains  
Matériel : Caoutchouc nitrile

Remarques : Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : En cas de développement de poussière, utilisez un masque à poussière.  
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Mesures de protection : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Éviter que le produit se répande dans l'environnement et les égouts

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: granulés
Couleur	: noir
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Méthanol: Ne PAS se fier à l'odeur: le seuil olfactif est supérieur à la valeur limite d'exposition.
pH	: donnée non disponible
Intervalle de fusion	: 100 - 140 °C
Intervalle d'ébullition	: Se décompose par chauffage.
Point d'éclair	: Non applicable, (solide)
Taux d'évaporation	: Non applicable (solide)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable (solide)
Densité	: 0,9 - 1,0 g/cm <sup>3</sup>
Masse volumique apparente	: 600 - 700 kg/m <sup>3</sup> Méthode: ASTM D 1895
Solubilité(s)	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ambicat LE4472**

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable insoluble
Température d'inflammation	: > 320 °C
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

**9.2 Autres informations**

donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est un thermoplastique stable.

La réaction de réticulation prévue se produit en combinaison avec la résine de base et de l'humidité : dans des conditions ambiantes, de sauna ou de bain-marie.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : En contact avec l'eau ou l'humidité méthanol sera relâché.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone

Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faibles quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ambicat LE4472

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

Au cours de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base: méthanol

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Composants:**

##### **acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Références croisées

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Produit:**

Espèce: Epiderme humain reconstitué (RHE)  
Méthode: OCDE ligne directrice 439  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Produit:**

Espèce: Cornée bovine  
Méthode: OCDE ligne directrice 437  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.  
Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

**Composants:**

**phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Développement prénatal / postnatal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 414  
Résultat: Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.  
BPL: oui

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques: Cependant, lors de la réaction de réticulation en combinaison avec la résine de base, du méthanol peut être libéré. Méthanol: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Son inhalation, son contact avec la peau et son ingestion peuvent entraîner des effets très graves et irréversibles. L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire. Dans quelques pays européens, le noir de carbone a des limites d'exposition sur le lieu de travail, mais il n'est pas classifié comme dangereux. Pourtant, comme le produit chimique est encastré dans un polymère solide, l'exposition est improbable, à moins que le polymère ne soit traité dans une voie qui rend une telle exposition possible.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ambicat LE4472

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

- Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Pas d'effets jusqu'aux limites de solubilité.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Pas d'effets jusqu'aux limites de solubilité.
- Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue d'eau douce)): > 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Pas d'effets jusqu'aux limites de solubilité.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Le produit est insoluble et flotte sur l'eau., On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Le produit n'est pas classé comme préparation dangereux pour l'environnement.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Produit               | : Mesures: En accord avec les réglementations locales et nationales.<br>Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.                   |
| Emballages contaminés | : Eliminer comme produit non utilisé.<br>Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- |           |   |
|-----------|---|
| Remarques | : Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR |
|-----------|---|

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- |           |                  |
|-----------|------------------|
| Remarques | : Non applicable |
|-----------|------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ambicat LE4472

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Repr. : Toxicité pour la reproduction
- Skin Corr. : Corrosion cutanée

#### Information supplémentaire

- Autres informations : Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et à ses amendements.  
Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

- Editeur : Borealis, Group Product Stewardship / Niina Kerttula

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ambicat LE4472

Version 14.0

Date de révision: 16.06.2020

Date précédente: -

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même. L'information fournie est basée sur les données des composants. Les informations relatives à la classification des composants proviennent des données du fournisseur de matières prem

### Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

**Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.**

**Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.**

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.